

De Bue : couvrir toute la Wallonie de piscines

La ministre MR nous livre ses priorités en matière d'infrastructures sportives, de gouvernance et de logement

Rentrée politique



Benoît Jacquemart
JOURNALISTE

Valérie De Bue, nouvelle ministre régionale MR, a hérité d'un portefeuille vaste, englobant le logement (un énorme défi pour la Wallonie), les pouvoirs locaux et les infrastructures sportives. Parmi celles-ci, les piscines. Le plan piscine de 110 millions est préservé mais la ministre veut « boucher les trous » dans la carte de Wallonie.

« Le plan piscine fait l'objet d'une évaluation de l'administration, une évaluation très précise. Nous avons reçu 56 projets. Les critères sont rigoureux : un critère de rénovation énergétique ; la pratique sportive, par exemple la diversité des activités, la participation du

public, est-ce qu'il y a de la plongée, etc. ; l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Et le quatrième critère, la réduction de chlore. J'ai sur 5 ans 110 millions de budget. »

« Le plan piscine précédent n'est pas complet. Il ne tient pas compte de nouvelles piscines. Il y a des nombreux exemples de besoins de piscines »

Il s'agit d'un budget qui avait été décidé sous la précédente majorité (ministre Collin, cdH). Les 110 millions étaient prévus pour moitié en subsides et pour moitié en prêts à taux zéro, les intérêts étant payés par la Région. Ce que dit Valérie De Bue, c'est que ce budget ne sera pas amputé. « Il faudra même accélérer la mise en place du plan piscines », ajoute M^{me} De Bue. « Il y aura une attention particulière à la supracommunalité. » C'est-à-dire que des communes peuvent se regrouper pour

une piscine, pour éviter d'avoir deux projets au même endroit. « Ma priorité est surtout de « combler les trous », que le territoire soit couvert et qu'une structure soit bénéfique pour tout un bassin d'habitants, pas seulement ceux d'une seule commune. Attention, ça ne concerne pas que des régions rurales. Aussi des grandes villes. Comme Namur. »

La précédente majorité avait établi un cadastre des piscines nécessitant une rénovation : on y trouvait 111 piscines. Et pourtant, seuls 56 projets ont été retenus (dont 7 pour la province de Luxembourg). « C'est vrai, mais attention, on n'aura pas trop de budget, loin de là. Et dans les 56, il y aura une sélection. La liste des sélectionnés sera présentée prochainement au gouvernement. Ça ne veut pas dire non plus qu'il n'y aura pas de travaux dans les autres. »

NOUVELLES PISCINES

« Par ailleurs, le plan piscine précédent n'est pas complet », reprend la ministre. « Il ne tient pas compte de nouvelles piscines. Par exemple, Wavre et Jodoigne ont des projets. Il y a des besoins en piscines nouvelles. Ces projets-là seront pris en compte dans la politique classique des infrastructures sportives, en dehors du plan piscine. »

Le budget pour les infrastructures sportives, qui ne concerne donc pas que les piscines, est environ de 45 millions. Il sert aussi pour les terrains de foot, les terrains de tennis, etc. La Région ne pourra donc pas tout financer. « Mais peut-être que pour les piscines, il est possible de développer des partenariats public-privé. Il y a des exemples en Flandre. C'est vrai, une piscine, ça coûte cher en frais de fonctionnement. À Nivelles, par exemple, c'est 500.000 euros par an. Mais il y a des modèles qui méritent d'être investigués. On peut concevoir une infrastructure, avec d'autres activités, gérées par le privé, et donc la commune intervient

dans les frais de fonctionnement mais peut arriver à l'équilibre par d'autres activités : des espaces bien-être, ou des activités sportives : gymnastique, fitness... Peut-être que pour des nouveaux projets, ces modèles permettraient de créer plus de piscines en Wallonie. En France, ça se développe beaucoup, notamment dans le nord », détaille M^{me} De Bue.

« C'est vrai que l'état des piscines est déplorable. (...) Il y a de nombreux endroits où les enfants ne vont plus à la piscine. Il y a des endroits comme l'ouest du Brabant wallon où c'est très problématique. »

Enfin, en matière d'infrastructures, « il faut bien utiliser les moyens, objectiver. Il ne faut pas deux infrastructures comme à Perwez (commune d'André Antoine, NdlR) ou à Ath (commune PS). Ça, ce sont des pratiques du pas- » ●

Une piscine olympique à Louvain-la-Neuve

« L'idée d'avoir un bassin olympique à Louvain-la-Neuve est importante, ça répond à une attente. Ils ont déposé deux alternatives. Soit une rénovation, soit la piscine olympique. Le fait d'avoir une piscine olympique homologuée, c'est une question importante à se poser. J'ai rencontré les acteurs du secteur, la Fédération francophone de natation. C'est important d'avoir

une concertation. C'est important aussi de tirer vers le haut. »
« J'ai envie de remettre en route la commission d'accompagnement du plan piscine, qui n'a pas fonctionné sous les ministres Furlan et Dermagne. Cette commission ne freinera pas les projets mais elle aura un regard et un accompagnement sur le projet et sa faisabilité technique. Ça vaut pour toutes les

piscines. Mais je veux vraiment que tous les protagonistes se parlent. Par exemple, il y a eu une rénovation de piscine dans le Luxembourg, où on n'a pas tenu compte des aménagements pour la compétition. Il faut donc associer la Fédération de natation et d'autres acteurs du secteur pour avoir les meilleurs dossiers et éviter les travaux inutiles. » ●

Pouvoirs locaux

Bientôt un cadastre des mandats accessible à tous

Valérie De Bue est aussi ministre des Pouvoirs locaux. Première priorité pour elle : la gouvernance. Avec l'établissement d'un cadastre des mandats, comme recommandé par la commission Publifin. Plus un renforcement des contrôles et des rémunérations. « Il y a un gros travail en cours pour que le décret puisse être voté le plus rapidement possible. »

Pas encore de date, d'autant qu'il faudra que l'informa-

tique suive. « Pour le cadastre des mandats, il y a une première ébauche, qui est cette enquête dans les intercommunales. Ça fait une base de données avec plus de 400.000 données intéressantes. Il faut un système informatique qui permette de traiter les informations, les recouper, voir si les règles sont respectées. Je serai très proactive. Il faut aussi que ce cadastre puisse être mis à jour très rapidement. C'est-à-dire qu'il y a un change-

ment. »

Qui aura accès à ce cadastre ? « Tout le monde. Ce sera public, la transparence totale. C'est-à-dire tous les mandats publics et les mandats dérivés des mandats publics : filiales, sous-filiales... » Pas encore de date prévue mais M^{me} De Bue dit que ce cadastre sera effectif avant les prochaines élections communales, après des phases de tests.

MOINS DE TAXES

Concernant les budgets des

communes, la ministre les appelle à maîtriser leurs dépenses. « On voit des dérives, des communes qui laissent filer les frais, en personnel,

notamment. On a moins de moyens, il faut adapter son train de vie. Il faut savoir que le Fonds des communes est préservé. On attire aussi l'attention des communes sur le fait que certaines taxes sont anti-économiques et ont un

nettoyage de certaines taxes communales »

effet pervers. » Celui de chasser l'activité économique. La ministre invite donc les communes à supprimer des taxes comme celle sur les commerces, les enseignes, les présentoirs. « Il faut un nettoyage de certaines taxes communales. » ●

« Il faut un grand

Mettre fin à l'obligation de 10 % de logements sociaux

Valérie De Bue en est consciente, il y a un problème avec le logement public en Wallonie. « Le nombre de logements publics n'a pas augmenté (100.000). Le parc est vétuste, la moitié doit faire l'objet d'une rénovation. Environ 5.000 sont occupés. Et 40.000 ménages sont dans les conditions pour obtenir

un logement public. »

La ministre avance plusieurs idées mais, paradoxalement, elle estime qu'il faut supprimer l'obligation pour les communes d'avoir 10 % de logements publics sur leur territoire. « Il faut, plutôt que d'appliquer une règle idéologique, que les logements soient localisés là où il y a une de-

mande, des emplois, des nœuds de communication. Ça peut aussi être dans des communes rurales, que ce soit bien clair, pas seulement dans les centres urbains. Nous allons travailler à un schéma régional de développement du logement public. (...) Pour augmenter le nombre de loge-

ments, on peut travailler avec les AIS (agences immobilières sociales), et aussi favoriser des partenariats public-privé. L'idée serait par exemple, avec des particuliers devenant propriétaires du sol. Les sociétés de logement construisent et touchent un usufruit et au bout d'un certain temps, les locataires deviennent

propriétaires de leur logement. » Enfin, la ministre évoque la constitution d'un cadastre dynamique de tous les bâtiments en vue d'établir une base de données de l'habitat wallon. ●